

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
8 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° SPE1298

présenté par  
M. Giraud et M. Tourret, rapporteur thématique

-----  
**ARTICLE 14**

Au 3<sup>ème</sup>alinéa, supprimer les mots :

« , d'expérience ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ne pas exclure les jeunes notaires, dont l'expérience est nécessairement limitée en raison de leur âge, de la possibilité offerte par la nouvelle disposition prévue dans cet alinéa, d'être titularisé par le Garde des Sceaux.